

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5295

présenté par
Mme Belluco et Mme Pochon
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À la fin de l’alinéa 29, supprimer les mots :

« des énergies renouvelables et à l’indépendance énergétique de la nation, notamment par la valorisation optimale et durable des sous-produits d’origine agricole et agroalimentaire dans une perspective d’économie circulaire et de retour de la valeur aux agriculteurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'éviter que l'agriculture perde sa fonction principale, qui est de nourrir la population. Les agriculteurs ne sont pas des énergéticiens, et ne doivent pas être incités à le devenir, comme le prévoit cet alinéa sans ce sous-amendement.